



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2459

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Aménagement du centre-bourg - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Rousseau

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benlkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2459**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Aménagement du centre-bourg - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le centre-bourg d'Albigny sur Saône est situé entre un espace rural boisé à l'ouest et une voie ferrée à l'est. Au sud, le secteur de la friche hospitalière du centre de longs et moyens séjours (CLMS) fait actuellement l'objet d'une restructuration par le développement d'un nouveau quartier mixte composé d'activités, de logements et d'équipements communaux, la restructuration des espaces publics et la création d'une voie nouvelle, la construction d'un centre hospitalier gériatrique privé.

Le bourg historique est constitué d'un tissu ancien à forte densité dont la continuité se fait sans rupture au nord par le prolongement d'éléments bâtis. Les relations entre le centre-bourg et le sud sont peu lisibles voire absentes.

Une étude urbaine et paysagère réalisée par le bureau d'architecture et d'urbanisme Civita a permis d'élaborer une stratégie opérationnelle conduisant, dans un premier temps, à la réalisation des travaux de restructuration de la friche du CLMS (en cours).

Une deuxième intervention est prévue dans la continuité de la précédente.

Le projet consistera à :

- dégager un espace central ouvert entre l'église au nord et la maison de l'accueil au sud en créant une esplanade et un square de détente visant à renforcer le caractère convivial du centre-bourg,
- redonner une place prédominante aux piétons en assurant la qualité des cheminements. Il s'agit de renforcer les itinéraires entre la place de Verdun et le parc des Monts d'Or afin d'assurer des parcours sécurisés en direction des commerces et équipements communaux,
- favoriser l'accès aux commerces pour les personnes à mobilité réduite depuis les abords du CLMS.

Le projet de requalification du centre-bourg poursuit les objectifs suivants :

- mettre en valeur les qualités du patrimoine végétal et des bâtiments anciens en ouvrant des perspectives visuelles,
- redonner une place prédominante aux piétons et modes doux en partageant l'espace public et en assurant une qualité des cheminements,
- favoriser les pratiques sociales en créant des espaces conviviaux.

Le projet sera accompagné d'une restructuration du bâti pour retrouver un alignement cohérent :

- la commune réalisera une opération de démolition-reconstruction d'un bâtiment communal situé à l'angle de la rue J. Chirat et de la rue Germain,
- l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône réalisera une opération de démolition-reconstruction sur son patrimoine situé rue J. Chirat,
- des garages constitués en boîtes, véritable obstacle à l'unité du site, seront démolis.

Le périmètre de l'opération est défini entre :

- la rue Germain au nord et le parc public de la maison de l'accueil au sud,
- les parcelles et parties de parcelles constituées par les boxes de garages à l'ouest,
- l'ancienne maison des associations et le patrimoine de l'OPH du Rhône à l'est.

La surface opérationnelle est d'environ 7 000 mètres carrés.

Le calendrier prévisionnel pour la réalisation de cette opération prévoit la désignation du maître d'œuvre pour mars 2012 et un démarrage de travaux à l'automne 2014.

Le coût global de l'aménagement a été évalué à 2 800 000 € TTC. La conception de l'éclairage public est incluse dans l'opération, la réalisation et le financement étant pris en charge par le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY).

La mise en œuvre du programme d'aménagement nécessite l'acquisition préalable par la Communauté urbaine de parties de parcelles appartenant à l'OPH du Rhône et à des personnes privées. Le montant prévisionnel de l'acquisition foncière ainsi que les frais sont estimés à 400 000 € TTC.

La présente demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme porte sur un montant de 600 000 €, réparti comme suit :

- 200 000 € TTC pour la mission de maîtrise d'œuvre,
- 400 000 € TTC pour les acquisitions foncières.

Le projet d'aménagement du centre-bourg relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Communauté urbaine, au titre de l'aménagement du domaine de voirie et des espaces piétonniers et/ou cyclables de places publiques,
- la commune d'Albigny sur Saône, au titre de la création des espaces verts, des squares et jeux d'enfants. Ces éléments et équipements relevant des compétences de la commune feront l'objet d'une autorisation d'occupation du domaine public communal.

Dans le cadre d'une politique d'aménagement harmonieux et de réalisation cohérente des espaces publics de l'agglomération lyonnaise, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 susvisée, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Communauté urbaine, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.

A cet effet, une convention de maîtrise d'ouvrage unique doit être signée entre la Communauté urbaine et la commune d'Albigny sur Saône. Elle précise les modalités d'intervention de la Communauté urbaine en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération et les modalités de répartition financière entre la commune d'Albigny sur Saône et la Communauté urbaine.

La participation de la ville d'Albigny sur Saône est estimée à 500 000 €.

A l'issue de la réalisation des aménagements, les ouvrages seront remis à la commune d'Albigny sur Saône et seront assortis d'un titre. Ce dernier pourra prendre la forme d'une autorisation domaniale pour les ouvrages relevant de sa compétence ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la réalisation par la Communauté urbaine de l'aménagement du centre-bourg à Albigny sur Saône,
- b) - le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre, des études et des acquisitions foncières liés à l'aménagement du centre-bourg à Albigny sur Saône pour un montant de 600 000 € TTC,
- c) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine et la commune d'Albigny sur Saône.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants, sur l'opération n° 2507 pour un montant de 600 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 100 000 € en 2012,
- 400 000 € en 2013,
- 100 000 € en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.